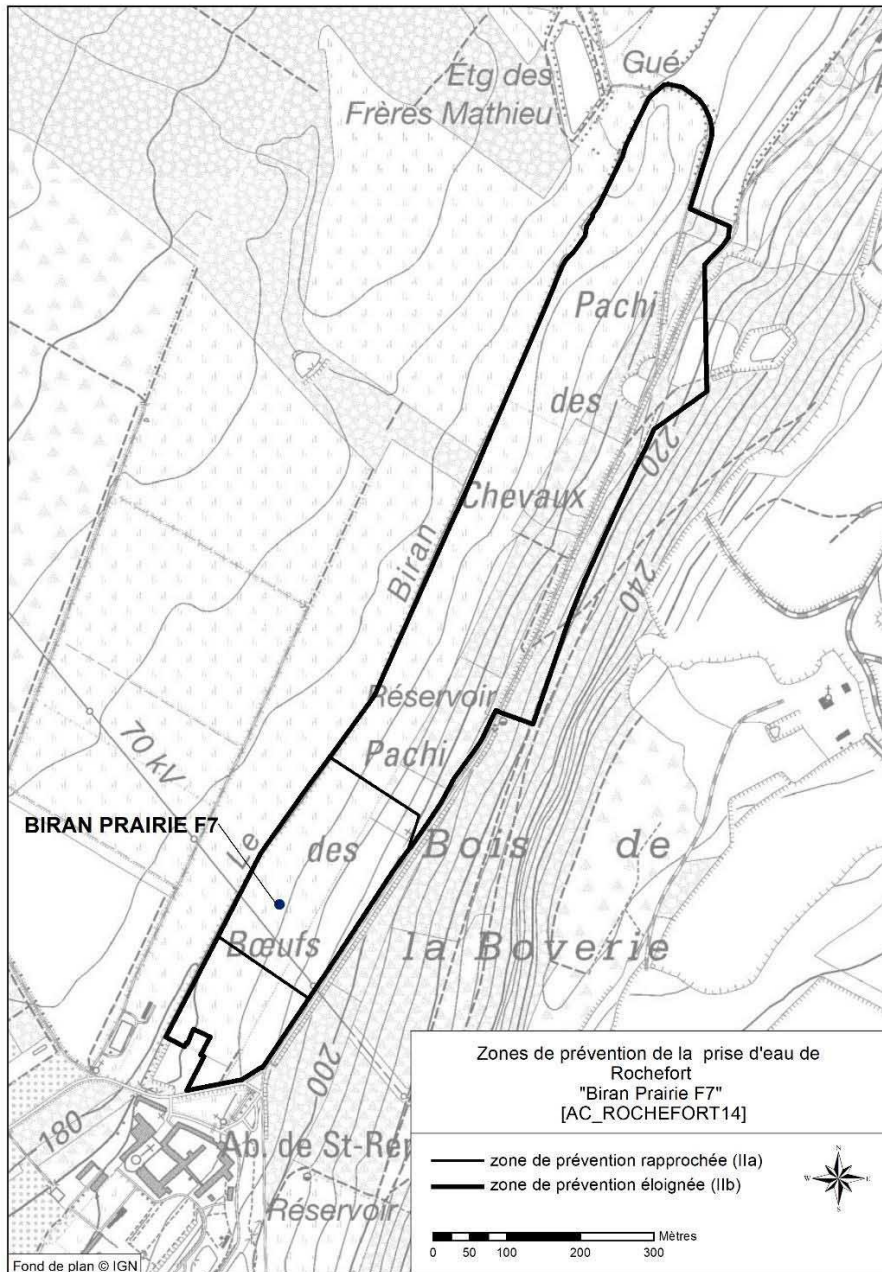


Annexes à l'arrêté ministériel du 3 avril 2024 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau souterraine dénommé BIRAN PRAIRIE F7 sis sur le territoire de la commune de Rochefort (Rochefort)

ANNEXE I : Tracé des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau concerné.

NB : Les plans de détail sont consultables à l'Administration –Direction des Eaux souterraines –.



Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 3 avril 2024 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau souterraine dénommé BIRAN PRAIRIE F7 sis sur le territoire de la commune de Rochefort (Rochefort).

Namur, le 3 avril 2024.

La Ministre de l'Environnement,

C. TELLIER